

Le Service Géologique de Belgique

APERÇU SUR LES PREMIERES PHASES DE SON DEVELOPPEMENT

par André GROSJEAN

Directeur Divisionnaire des Mines.

SAMENVATTING

Om een duidelijke voorstelling te geven van de Aardkundige Dienst van België haalt schrijver enige van de voornaamste initiatieven aan van de eerste twee directeurs : M. Murlon (1896-1912) en A. Renier (1912-1942). Zo komt hij tot de volgende punten : vooreerst een grondige algemene beschrijving van de bodem (beperkt tot het grondgebied van het Koninkrijk) ; het doorlopend bijhouden van de bibliografie (niet beperkt tot de landsgrenzen) ; het publiceren en verbeteren van de nauwkeurige geologische kaart ; het verstrekken van wetenschappelijke en technische adviezen aan de openbare diensten ; een zeer ver gevorderde specialisatie op het gebied van de stratigrafie van het Carboon.

Om te besluiten wijst schrijver er op dat de organisatie van de Geologische Dienst een eigenaardige afwijking vertoont : terwijl hij een activiteit ontwikkelt die deze is van een centrum voor wetenschappelijke opzoekingen, is zijn statuut dat gebleven van een openbare dienst.

INHALTSANGABE

Um einen Begriff von der Tätigkeit des Belgischen Geologischen Landesamtes zu geben, erinnert der Verfasser an einige der wichtigsten Anregungen, die von den beiden ersten Direktoren dieser Behörde, M. Murlon (1896-1912) und A. Renier (1912-1942), ausgegangen sind. Auf diese Beispiele gestützt, schildert er die folgenden Tätigkeitszweige : die geognostische Aufnahme des Königreichs Belgien, worauf die Arbeit des geologischen Landesdienstes zunächst ausschliesslich gerichtet war ; Zusammenstellung und Sammlung der einschlägigen Literatur (über die Landesgrenzen hinaus) ; Herausgabe und Berichtigung einer eingehenden geologischen Karte Belgiens ; Erstattung wissen-

RESUME

Pour exposer ce qu'est le Service Géologique de Belgique, l'auteur a choisi la méthode qui consiste à rappeler quelques unes des principales impulsions données par les deux premiers directeurs : M. Murlon (1896-1912) et A. Renier (1912-1942). Il est ainsi amené à souligner les aspects suivants : orientation primitive nettement géognostique (limitée au territoire du Royaume) ; souci constant pour la documentation bibliographique (sans limitations territoriales) ; prise en charge de la publication et de la révision de la carte géologique détaillée ; avis scientifiques et techniques donnés aux autorités publiques ; spécialisation très poussée dans le domaine de la stratigraphie carbonifère.

L'auteur signale en terminant que l'organisation du Service Géologique présente une anomalie bien particulière : alors que son activité est celle d'un centre de recherche scientifique, son statut est resté celui d'une administration publique.

SUMMARY

To explain what the Geological Department of Belgium is, the author has chosen a method which consists of recalling some of the main impulses given by the first directors : M. Murlon (1896-1912) and A. Renier (1912-1942). This had led him to emphasize the following aspects : the original tendency, which was distinctly geognostical (restricted to the territory of the Belgian kingdom) ; the constant striving for bibliographical documentation (without any territorial limits) ; the taking over of the publication and revision of the detailed geological map ; scientific and technical advice given to the public

schaftlicher und technischer Gutachten für Behörden ; weitgehende Spezialisierung auf dem Gebiet der Stratigraphie des Karbons.

Zum Schluss weist der Verfasser darauf hin, dass die Organisation des geologischen Landesdienstes eine eigentümliche Anomalie darstellt : er ist seiner Tätigkeit nach eine wissenschaftliche Forschungsstelle, trägt juristisch jedoch nach wie vor den Charakter einer Verwaltungsbehörde.

authorities ; very advanced specialization in the realm of carboniferous stratigraphy.

The author points out that the organization of the Geological Department has one particular anomaly : whereas its activity is that of a scientific research centre, its statute remains that of a public administration.

L'institution communément appelée *Service Géologique de Belgique* est une création du Roi Léopold II ; en toute rigueur administrative, c'est une section de l'Administration centrale des Mines, érigée en service spécial par un arrêté royal, extrêmement laconique, donné à Laeken le 16 décembre 1896, et qui, sans s'embarasser d'aucune précision de détails, assigne au nouvel organisme la mission de développer l'étude des questions relatives au gisement des matières extractives et à l'hydrologie.

Le premier directeur du Service, celui qui devait donner une forme concrète à cette mission incontestablement fort peu précise, fut Michel Mourlon, l'actif secrétaire de la Commission qui, en exécution de l'arrêté royal du 31 décembre 1889, avait repris le levé de la Carte géologique détaillée du Royaume, après que ce service eut été rattaché à la Direction générale des Mines (arrêté royal du 26 août 1888).

Michel Mourlon conçut la première orientation du Service Géologique comme celle d'un centre essentiellement géognosique, si l'on nous permet de reprendre ce terme, quelque peu désuet, mais en réalité fort commode (1). A cette époque, la littérature géognosique n'ayant pas encore atteint le volume démesuré que nous lui connaissons, il restait encore à peu près possible de se souvenir sous la plume de quels auteurs et à quels passages de leurs nombreux et volumineux écrits se trouvaient consignées les observations locales susceptibles d'appuyer ou d'infirmer telle ou telle conception nouvelle proposée comme un progrès de la pensée géologique. C'est l'un des grands mérites de Michel Mourlon d'avoir compris que le développement de la science exigeait impérieusement un outil documentaire spécialement adapté. L'organisation qu'il mit sur pieds sous le nom d'*Archives de la Carte Géologique* fut d'emblée conçue sous une forme si rationnelle qu'elle est restée l'arsenal parfaitement adapté aux

besoins actuels, sans avoir exigé de remaniement mais en servant au contraire de modèle pour les institutions analogues établies bien plus tardivement dans les pays voisins.

Il n'est pas possible d'exposer ici le détail de cette organisation (2), mais il convient sans doute de prévenir la fausse interprétation que suggère souvent l'appellation *Archives* de la Carte géologique ; il ne s'agit nullement de conserver les documents relatifs au passé des levés géologiques en vue d'établir l'histoire de ces levés, mais, bien au contraire, de contribuer activement aux recherches contemporaines en mettant instantanément sous les yeux de tout chercheur la masse des constatations déjà faites par ses devanciers dans le même entourage, ainsi que les échantillons recueillis par ceux-ci. S'agissant de constatations géognosiques, fréquemment liées à des circonstances extrêmement fugaces (fouilles, sondages, etc.), on se rend facilement compte que, en géologie, les progrès de la science sont étroitement conditionnés par la disposition de telles « archives ». On pourrait même s'étonner que leur nécessité ne se soit pas imposée dès l'origine des investigations. Le fait est pourtant que, lorsque la Belgique entreprit cette tâche en 1896, elle se plaçait dans ce domaine en tête des nations civilisées.

Au surplus, le Service Géologique ne s'est évidemment pas limité à enregistrer passivement les observations faites par des tiers, mais, dès l'origine, ses géologues se sont attachés à relever personnellement toutes les coupes périssables, et notamment les coupes des puits et forages exécutés sans intention proprement géognosique. Pour être averti en temps voulu de l'exécution de tels travaux, Mourlon imagina un système qui s'est à l'usage révélé parfaitement efficace : le Service Géologique établissait, gratuitement, à l'intention des entrepreneurs, sondeurs ou puisatiers, la coupe probable des terrains à recouper dans toute entreprise mise en adjudication, mais, en échange de ces prévisions, il recevait le droit de prélever, au cours des travaux, les échan-

(1) Sous le nom de *géognosie* de telle ou telle région, les vieux auteurs désignaient le résultat des humbles et laborieuses, mais indispensables, explorations qui, en dehors de toute préoccupation théorique ou explicative, visent simplement à faire connaître les situations géologiques observables dans une contrée déterminée ; en somme, nous disposons là d'un bon vieux mot français pour couvrir le champ que les allemands appellent *Regionale Geologie*.

(2) On trouvera cette description dans : A. RENIER, 1929. Comment est réalisée en Belgique le recensement systématique des forages (Annales des Mines de Belgique, t. XXX, pp. 1027-1034).

En fait d'autres collaborations apportées dans cet esprit par le Service Géologique à des administrations autres que l'Administration des Mines, on peut encore citer, comme datant de cette époque, par exemple : l'étude du tracé de la Jonction Nord-Midi, l'étude de l'assiette du Barrage de la Vesdre à Eupen, le captage d'eaux thermominérales à Ostende, la stabilisation des tranchées de chemin de fer à Schepdael, les premiers travaux d'élargissement du canal de Charleroi, le tunnel sous l'Escaut à Anvers, les fortifications d'Eben-Emael, plusieurs déplacements de grands cimetières, de nombreuses études pour les organismes distributeurs d'eaux alimentaires, etc.

* * *

Quant à l'activité du Service Géologique dans les domaines relevant plus directement de l'Administration des Mines, tout n'est-il pas dit quand on a rappelé qu'à cette époque le Service était dirigé par Armand Renier ? A quel ingénieur de notre génération faut-il expliquer que ceci signifie une formidable impulsion vers une stratigraphie de plus en plus raffinée des formations carbonifères ? En ce qui concerne les gisements houillers de la Belgique, les progrès accomplis en moins de quarante ans sautent littéralement aux yeux par la seule comparaison des planches annexées à deux publications où Armand Renier lui-même faisait le point des connaissances acquises en 1911 d'une part (1) et en 1938 d'autre part (2). Mais il faut ajouter que le Service Géologique a exercé à cette époque une réelle influence sur l'orientation des études similaires conduites à

(1) Tableau annexé à la note : A. RENIER, 1911. L'échelle stratigraphique du terrain houiller de la Belgique (Bulletin de la Société belge de Géologie, tome XXVI, pp. mém. 119-157).

(2) Planche A de l'ouvrage : Flore et faune houillère de la Belgique, par A. RENIER, F. STOCKMANS, F. DEMANET et V. van STRAELEN. Bruxelles, 1938.

l'étranger. C'est qu'en effet la tournure d'esprit d'Armand Renier le portait non seulement à l'acquisition de résultats mais aussi à codifier les méthodes ; plusieurs chercheurs qui devaient devenir d'éminents spécialistes sont venus chercher chez lui, soit une initiation aux méthodes d'investigation du terrain houiller, soit de précieux conseils pour l'amélioration de ces méthodes.

* * *

Le cadre de cette notice ne permet pas d'entrer dans plus de détails sur les autres travaux de Renier, non plus que sur les travaux des autres collaborateurs du Service Géologique. Pour caractériser la qualité de cette production scientifique, il suffira peut-être de signaler que, pour ne parler que des personnalités décédées, le staff scientifique du Service Géologique a fourni quatre membres de la Classe des Sciences de l'Académie royale, deux prix décennaux des Sciences minérales et trois professeurs de l'Enseignement supérieur.

* * *

De ce coup d'œil jeté sur le passé, il apparaît que le Service Géologique représente une institution assez particulière de l'Etat belge : de par son statut, il n'est clairement que l'un des services relevant d'une administration de l'Etat ; mais, par sa mission et par son activité, il possède incontestablement les caractères d'un véritable établissement de recherche scientifique.

A consulter la liste des établissements de recherche scientifique reconnus par la Fondation Universitaire et le Fonds National de la Recherche Scientifique, la Direction générale des Mines semble bien être la seule administration belge présentant cette particularité assez paradoxale, quoique, tout compte fait, fort honorable, et bien dans la ligne que l'Empereur Napoléon envisageait pour son Corps d'Ingénieurs.